rfsm
fnpg
Réseau fribourgeois de santé mentale
Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit

Centre de psychiatrie forensique – Zentrum für forensische Psychiatrie
Unité d'expertises psychiatriques – Abteilung für psychiatrische Begutachtung

4219 ~~4220~~

SEGPP
14 JAN. 2022
SH

RECOMMANDE ET CONFIDENTIEL
Ministère Public MP
du canton de Fribourg
Monsieur Marc Bugnon, Procureur
Place Notre-Dame 4
Case postale
1701 Fribourg

Prof. Dre med. Isabelle Gothuey
Prof. tit. clin.
Klinische Titularprofessorin
Médecin directrice
Ärztliche Direktorin

Dr Armin Kratzer
Médecin directeur adjoint
Stv. ärztlicher Direktor

Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes
Bereich für Erwachsenenpsychiatrie und -psychotherapie

Dr med. Rigobert Hervais Kamdem
Médecin adjoint
Leitender Arzt

Secrétariat
Sekretariat
Vos réf. / Ref MBU/GNE F 20 0009
Notre réf. / Ref. HRKA / lsisc

Villars-sur-Glâne, le 8 septembre 2021

Expertise psychiatrique

Monsieur le Procureur,

Nous vous remercions de nous avoir mandatés d'une expertise psychiatrique pénale en date du 1er juin 2021 concernant :

Monsieur BAERISWYL Romain

Né le 16.02.1988

Actuellement en détention provisoire à la Prison centrale de Fribourg

Nous pouvons à présent vous rendre notre rapport qui se fonde sur :

- Trois entretiens avec l'expertisé, un premier en date du 8 juillet 2021, un deuxième en date du 19 juillet 2021 et un dernier en présence de l'expert, le Dr Kamdem, en date du septembre 2021;
- Résumé de l'entretien téléphonique avec la compagne de l'expertisé, Mme Repond, en date du 6.09.2021 ;
- La passation de la HCR-20 V3, échelle mesurant le risque de récidive violente ;
- Et le dossier pénal mis à disposition.

Information de l'expertisé sur ses droits

L'expertisé a été dûment informé de son droit de refuser de collaborer ou de faire des déclarations dans le cadre de la présente expertise. De plus, il a été rendu attentif au fait que toute information issue des entretiens avec l'expert pourrait être consignée dans le rapport d'expertise.

L'expertisé a accepté de collaborer dans le cadre de cette mission d'expertise et a autorisé l'expert à prendre contact avec toutes les personnes citées dans le présent document dans le but de pouvoir obtenir des informations complémentaires sur sa situation personnelle et médicale.

Les faits selon le dossier pénal

Une procédure pénale est ouverte à l'encontre de M. Baeriswyl pour lésions corporelles graves, lésions corporelles simples (avec du poison, une arme ou encore un objet dangereux), lésions corporelles simples, dommages à la propriété, injure et menaces.

Le prévenu aurait injurié sa copine, notamment en la traitant de « salope.», lui aurait donné un coup de poing au visage, lui aurait infligé un coup de pied au niveau de la poitrine. Il aurait, en sus, cassé une chaîne en or lors de la dispute. Ces présents faits se sont déroulés le 7 octobre 2020.

Le lendemain, à savoir le 8 octobre 2020, l'amie de M. Baeriswyl n'a pas souhaité prendre de bain avec lui. Il l'aurait à nouveau injuriée, par les termes suivants : « salope, connasse, pute ». Il l'aurait attrapée par les cheveux, l'aurait saisie par le doigt en la blessant superficiellement, lui aurait légèrement frappé le crâne à l'aide d'un verre et ce, de manière répétée. Il l'aurait également menacée « tais-toi, tais-toi, sinon je t'éteins », puis frappée au visage de manière violente avec un verre, et lui aurait blessé sévèrement à l'arcade.

L'amie du concerné a déposé une plainte contre son lui en date du 12 octobre 2020. Elle décrit M. Baeriswyl comme quelqu'un de jaloux et de paranoïaque. En regard aux faits survenus le 7 octobre 2020, elle évoque s'être vêtue d'un au blanc légèrement transparent, sans porter de sous-vêtements, ce qui aurait déplu à l'expertisé. Il lui aurait alors fait comprendre qu'il ne tolérait pas cet habillement devant des amis et l'aurait injuriée. Il lui aurait finalement donné un coup de poing au visage et lui aurait infligé un coup de pied au niveau de la poitrine. Sa compagne se défend et sa chaîne en or se brise.

En date du 19 octobre 2019, M. Simoes Carreia Henriques Didier a subi des lésions corporelles qualifiées de la part de l'expertisé. L'altercation a eu lieu suite à une consommation d'alcool. Le cousin de la victime a appelé l'ambulance, cette dernière ayant eu des vertiges et saignant beaucoup. Il aurait reçu un coup de bouteille sur la tête, ce qui lui a ouvert le front sur trois centimètres. Le concerné n'a plus donné de nouvelle à la police et n'a pas déposé plainte. M.

Baeriswyl est entendu par M. le Procureur Bugnon sur cette affaire et celle touchant sa compagne en date du 27 avril 2021.

Les dommages à la propriété concernent des faits survenus le 7 juillet 2020, dans la journée. L'expertisé a tagué un mur au moyen de spray de couleur. Le directeur de l'agence immobilière Rosset SA a porté plainte. Les faits se sont produits à la rue de Lausanne.

Le Tribunal des mesures de contrainte, en date du 30 avril 2021, a prononcé le placement de l'intéressé en détention provisoire.

Les faits selon l'expertisé

L'intéressé reconnait sa consommation d'alcool comme inadéquate, et comme étant présent à chacun des débordements physiques jalonnant son parcours. Il en va de même en regard à sa jalousie, explosant sous l'abus d'alcool.

Les insultes « sont probables », bien que les souvenirs exacts de la soirée soient peu présents chez l'expertisé. Il ne se souvient pas non plus « des menaces », à savoir d'avoir évoqué « tais-toi, tais-toi, sinon je t'éteins ».

Il explique effectivement avoir lancé un verre depuis l'autre bout de la pièce, sans intention primaire de blesser sa compagne. Le fait qu'elle ait été touchée à l'arcade n'était donc pas prémédité. De prime abord, il souhaitait « qu'il pète à côté d'elle contre le mur ». Leur lien est décrit comme intense, tous deux étant amoureux l'un de l'autre et ayant émis à diverses reprises leur souhait de se marier. Peu de temps avant les faits qui nous occupent, M. Baeriswyl et son amie Angélique avaient le projet de vivre ensemble. *« C'est moi qui ai grave foutu la merde »*. Alors qu'il voit « l'état de sa compagne, il demande à son pote, présent au moment des faits, d'appeler l'ambulance. » Quant à lui, « il serait parti, paniqué ».

Ce même soir, alors que tous deux sont couchés sur le canapé-lit, il demande à son amie « d'aller mettre un pull », son haut étant trop transparent. Il lui aurait alors donné un coup de pied pour la pousser hors du lit. *« C'est parti en couilles »*. Quant au coup de poing que celle-ci évoque, ça ne lui dit rien. *« J'ai l'impression que je suis le plus gros des bouchers »*. M. Baeriswyl prend ses responsabilités quant aux faits, mais il tient à faire part du contexte global les entourant.

Dès lors, il définit son couple comme « dynamique, à haute tension émotionnelle ». Il précise que tous deux font « tout ensemble (se doucher, manger, se promener), qu'ils s'entendent super bien, qu'ils sont complices ». En trois ans, il y aurait eu « des bagarres, des grosses engueulades » mais pas « à ce point », en faisant référence à la gravité des faits actuels. M. Baeriswyl évoque que tous deux « se sont lancés des natels, des chaussures, qu'elle lui mettait des coups de poing, des coups

de coude, qu'elle lui a pété la lèvre ». Le contexte favorable au passage à l'acte et aux disputes sont « sa jalousie et l'alcool », « le fait que son amie part au quart de tour », « que tous deux sont impulsifs, vachement ». *« Des fois on se quitte pendant deux-trois jours. On se recontacte après ».*

Selon l'expertisé, « Angélique est la première à mettre des trucs très courts alors qu'elle est la première à dire, lorsqu'elle voit une femme vêtue de la sorte » *« elle a pas honte celle-là ? ».* C'est la raison pour laquelle « il s'est permis de lui faire une remarque sur son haut transparent, alors que des potes étaient présents ». Ça serait « la seule fois où il lui aurait tenu ce genre de propos » sur son habillement. Il ajoute que son amie « sait se faire très jolie », ce qu'il apprécie aussi.

Le contexte ayant favorisé l'émission de violence, selon M. Baeriswyl, englobe une variété de facteurs : « l'alcool, le fait qu'il y avait déjà des tensions depuis deux jours, sa jalousie et le surplus de tout ». De prime abord Angélique était d'accord que « les potes de l'intéressé dorment chez elle, vu qu'ils venaient de Lausanne ». Elle aurait changé d'avis entre temps et aurait demandé à M. Baeriswyl de leur dire de partir. Il a donc estimé que « c'était à elle de leur faire part de son souhait, ce qui aurait augmenté la tension latente et favorisé l'explosion qui s'en est suivie ». Selon l'expertisé, en l'absence de consommations, les faits ne se seraient pas produits.

Lui avoir lancé un verre, même si ce n'est pas elle qu'il visait, « est ce qu'il a fait de pire », *« quand on voit les dégâts que ça a fait ! ».* M. Baeriswyl relate « détester se fighter ». *« Après on est mal autant elle que moi. C'est pas une vie. Ça apporte absolument rien. Je peux plus vivre comme ça ».* Il précise avoir honte de lui.

Quant aux ressentis d'Angélique sur le vif, il est difficile pour l'expertisé de les nommer. *« Je sais pas, ça doit être horrible ».* Quant à la fille de sa compagne, M. Baeriswyl évoque avoir parlé avec elle de la blessure de sa maman à l'arcade, « lui avoir dit qu'il avait lancé un verre, qu'il a été très méchant avec sa maman ». « La petite lui aurait dit que c'était l'alcool et que maintenant elle avait peur ». L'expertisé évoque « être très proche d'elle, l'emmener à l'école le matin, lui faire à manger le midi ». *« Elle est trop chou ».*

« Le frère d'Angy » le détesterait. *« Après des choses comme ça, faut pas se leurrer ».* Quant à la mère de la victime, « ça n'aurait jamais été le grand amour », et « maintenant c'est pire ». M. Baeriswyl entretiendrait parfois des contacts avec son beau-père. *« On a bricolé, mangé ensemble. Il habite à Fribourg ».*

« Je passe à la casserole de tous les côtés. Je le mérite. T'avais qu'à juste à arrêter de boire, ma famille me disait. J'avais tout pour bien faire ».

M. Baeriswyl « regrette que tout cela se soit passé, de l'avoir déçue (Angélique) ». *« Je m'en veux à moi, c'est moi l'enfoiré dans cette histoire ».* Il pense que s'il avait été en cure suite à son

hospitalisation de deux jours à Morges, « en novembre ou décembre 2020 », en raison d'un taux d'alcoolémie très élevé, « ça aurait tout changé ».

Il n'estime pas être de nature violente ou dangereuse, « étant le premier à aider ». *« C'est pour ça qu'être arrivé à des choses pareilles c'est horrible ».*

Les faits relatifs au graffiti émis contre un mur de la rue de Lausanne le 7 juillet 2020 sont reconnus par l'intéressé. Il ajoute taguer parfois des poubelles avec un marqueur, mais l'avoir peu fait à Fribourg. Il n'aurait pas fait de graffitis illégaux dans d'autres cantons, selon les informations dont nous disposons dans le dossier pénal. M. Baeriswyl nous évoque adorer le dessin.

Anamnèse

Anamnèse familiale, personnelle et sociale :

L'expertisé est né à Chatel-St-Denis. Il fait partie d'une fratrie de trois enfants. Il a donc une petite sœur, Lou. Elle a 24 ans aujourd'hui. Son grand frère, Lionel, est né le 3 octobre 1987. Sa figure maternelle, Fabienne, est née le 14 avril 1960, son père, Norbert, le 7 février de la même année. Une autre sœur, Cindy, née avant Lou, serait décédée à 11 ans d'une maladie neuro dégénérative (dystrophie neuroaxiale héréditaire). Elle ne parlait pas et ne marchait pas. La famille s'attendait à voir Cindy partir. L'intéressé évoque qu'il est « toujours dur de perdre une sœur ». Ses parents, quant à eux, se seraient séparés alors que M. Baeriswyl avait 13-14 ans. *« Ils s'engueulaient tout le temps* (insultes) ». Ladite séparation serait notamment liée à l'alcoolisme du père, ou tout du moins, selon l'intéressé, cela n'aurait en rien arrangé la situation. Sa figure paternelle consommait du vin et de la bière. Sa mère ne consommerait jamais d'alcool. Après le divorce, l'entente serait restée cordiale.

Enfant, le concerné était « tout le temps avec son frère jusqu'à ses 11-12 ans environ ». Aujourd'hui ils se côtoieraient peu, Lionel étant marié avec trois enfants et ayant sa vie. Il se serait éloigné de toute la famille, ce que la figure maternelle vivrait relativement difficilement, puisque ne voyant que très peu ses petits-enfants (1-2 fois par année). M. Baeriswyl serait le parrain de l'un deux. Il précise que lorsqu'il voit son frère, « le feeling revient tout de suite, que tous deux rigolent ». Lionel est père au foyer, sa femme travaillerait comme enseignante à Moudon. Sa sœur Lou, avec laquelle l'expertisé s'entend bien, a aussi sa vie. Elle est maman d'une petite fille. Les rencontres usuelles ont lieu durant les fêtes de famille.

Sa maman est décrite comme une femme « gentille, compréhensive, qui peut être dure aussi », à savoir qu'elle « peut faire la morale, la tronche et couper les ponts ». L'expertisé ajoute qu'il s'agit d'une personne « déterminée », et qu'elle a tendance « à tout oublier ». Tous deux se verraient régulièrement, « plus souvent qu'avec son père, puisque partageant un bien meilleur feeling ». Sa

figure maternelle était mère au foyer lorsque tous étaient enfants, puis elle aurait travaillé comme assistante médicale à domicile et aurait également aidé dans un EMS.

Le père est dépeint comme une personne souffrant « d'alcoolisme », comme quelqu'un « de super sympa mais vivant encore dans les années 80 », comme « étant un ermite qui passerait tout son temps dans son petit atelier ». L'expertisé relate avoir beaucoup travaillé avec lui, dans sa boîte de charpentier. Ils se verraient peu, une à deux fois par année aujourd'hui. M. Baeriswyl évoque que sa figure paternelle « ne lui manque pas plus que ça, bien qu'il regrette le temps où tous deux travaillaient ensemble ». Le frère de sa figure paternelle aurait également été dépendant à l'alcool durant de nombreuses années, avant d'y mettre un terme alors qu'il avait trente ans. Il n'aurait plus touché une goutte d'alcool depuis plus de vingt ans.

La famille aurait beaucoup déménagé, (Chatel-St-Denis, Lausanne, Bières, Palézieux, Servion, Vucheran, Moudon, Chésalles sur Moudon, Paudex, Mont-Choisi etc.). Sa maman aimait changer de lieu. L'expertisé décrit cela comme « chiant », puisqu'impliquant de nombreuses rentrées scolaires dans de nouveaux établissements et le fait de devoir reconstituer un cercle d'amis à chaque fois.

Les valeurs familiales transmises regroupent « la politesse, être gentil, partager ». L'expertisé décrit sa vie de famille passée « comme très ouverte et accueillante ». Il n'y aurait pas eu de violence intrafamiliale de nature physique, verbale ou sexuelle. Durant sa jeunesse, M. Baeriswyl relate qu'il « ne voyait pas beaucoup souvent ses parents, sa sœur Cindy demandant beaucoup de temps et d'attention ». Quant à lui et son frère, « ils étaient assez libres ». Il ajoute avoir reçu « de l'amour », suffisamment, « peut-être un peu trop », dans le sens qu'il « n'aurait pas avoir reçu assez de limites, de cadre ». *« On trouvait ça cool à l'époque. Ils auraient été plus durs avec moi ça aurait été différent ».* A titre d'exemple, l'intéressé nous explique que « ses parents auraient dû insister pour qu'il termine un apprentissage ». Quant à sa figure paternelle, après le divorce, « il passait le voir » *« bonjour, au revoir ».*

Au niveau scolaire, « ça n'allait pas trop », M. Baeriswyl « séchait les cours ». L'expertisé évoque s'être bagarré également, « mais rien de grave ». Il aurait été renvoyé à une reprise, vers 12-13 ans. Il aurait manqué les deux dernières années de scolarité obligatoire. Il fera par la suite le SEMO, dans l'objectif de trouver un apprentissage. Il aurait fait une année en menuiserie, puis en maçonnerie. Il arrête ce deuxième essai après quelques mois, « le trajet étant trop long, devant marcher 45 minutes le matin. Il partait donc à 5h30 et rentrait à 20h ». Il précise que les deux patrons responsables l'auraient, en sus, dégouté du job. Par la suite, c'est donc « son père qui l'aurait pris sous son aile ». Il apprend alors « sur le tas le métier de charpentier ». M. Baeriswyl, en sus d'avoir œuvré pour sa figure paternelle quand il avait du job, aurait travaillé dans diverses entreprises, pour des périodes variables, tout au plus durant deux ans au même endroit, majoritairement en

temporaire. Vers ses 25-26 ans, il aurait perçu l'aide sociale, consommant trop d'alcool et de drogues. Il n'allait plus bosser, entouré de personnes de même acabit. Aujourd'hui M. Baeriswyl ne travaille pas.

L'intéressé commence à fumer des cigarettes à 13 ans, « petit à petit », puis un paquet par jour dès ses 15 ans, puis deux paquets par jour depuis ses 25 ans. A 14 ans, il débute le cannabis, « petit à petit » également et devient « accro » dès ses 16 ans, et ce, pendant dix ans. M. Baeriswyl évoque avoir fumé jusqu'à 10 joints par jour. Il arrête à 26 ans, devenant « parano ». *« Ça me rendait pas bien, des crampes partout. Ça me faisait plus ce que ça me faisait au début ».* La consommation de THC est devenue « très occasionnelle » depuis lors. D'autres drogues ont été prises uniquement sous forme festive, à savoir qu'il n'y a « pas de dépendance » et que cela avait lieu sporadiquement. Elles incluent des substances psychoactives telles que « la cocaïne, les extasies, le LSD ou encore fumer de l'héroïne ». L'expertisé débute une consommation chronique d'alcool « vers 22-25 ans ». M. Baeriswyl évoque que ses consommations d'alcool et de THC, de prime abord, « c'était pour faire comme les autres, pour rigoler ». Le cannabis tout d'abord, puis spécifiquement l'alcool en ce jour, est devenu « une habitude, comme la cigarette ». Les quantités d'alcool ingérées « ont augmenté sans qu'il ne s'en rende compte, ne faisant rien de ses journées, traînant avec des amis », jusqu'à atteindre « une bouteille de vodka ou de whisky par jour avec des bières ». Alors qu'il débute sa relation affective avec la victime de la présente affaire, Angélique, sa compagne, M. Baeriswyl relate ne plus boire d'alcool fort, à contrario de la fin de leur lien « où il en a repris ».

Son cercle d'amis et de connaissances est en grande partie composé de personnes consommatrices. Un seul « de ses potes » ne boirait pas, car « il aurait des problèmes de santé ». Bien que connaissant des « gens stables également, ils sont tous avec leurs enfants, leur copine, leur femme ». Tous se voient toujours aux mêmes endroits. L'alcool serait devenu « banal ». Quand l'intéressé et ses amis font des grillades, il est « logique que l'alcool » soit de la partie également. *« L'alcool est partout ».*

Anamnèse délictueuse :

L'expertisé mentionne avoir un casier judiciaire en tant que mineur pour violence et bagarres, vols et également pour avoir fait des graffitis. *« J'adore l'art, le dessin et le graf encore maintenant ».* En date du 20 mai 2011, le Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois, Yverdon, a condamné M. Baeriswyl à une peine pécuniaire de 15 jours amende à CHF30.-, ainsi qu'à une amende de CHF300.-, pour dommages à la propriété, et contravention à la loi fédérale sur les stupéfiants.

Le 8 mars 2012, le Ministère public du canton du Valais a condamné l'expertisé à une peine pécuniaire de 30 jours amende à CHF30.-, pour lésions corporelles simples et menaces.

Le 21 novembre 2012, le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne a condamné l'expertisé à une peine pécuniaire de 80 jours-amende à CHF15.-, pour vol, dommages à la propriété, et violation de domicile.

Le 28 février 2013, le Ministère public de l'arrondissement de la Côte, Morges, a condamné l'intéressé pour vol, dommages à la propriété, et violation de domicile, à une peine pécuniaire de 75 jours amende à CHF15.-.

Le 6 mai 2014, M. Baeriswyl a écopé d'une peine privative de liberté de 90 jours, d'une peine pécuniaire de 15 jours amende à CHF15.-, d'une amende de CHF100.-, pour violences ou menaces contre les autorités et les fonctionnaires, pour injure. Il a été jugé par le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne.

Le même Ministère public, en date du 8 septembre 2014, a condamné l'expertisé pour dommages à la propriété, à une peine privative de liberté de 90 jours.

Le 23 juillet 2019, le Ministère public cantonal STRADA, Lausanne, a condamné M. Baeriswyl pour infractions d'importance mineure, dommages à la propriété, et violation de domicile, à une peine pécuniaire de 30 jours amende à CHF30.-, et une amende à CHF300.-.

En date du 25 février 2020 le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne, a condamné l'intéressé à une peine privative de liberté de 20 jours et une amende de CHF400.- pour infractions d'importance mineure et violation de domicile.

Pour terminer, en date du 16 septembre 2020, le même ministère public a condamné M. Baeriswyl pour violation de domicile et contravention à la loi fédérale sur le transport de voyageurs, à une peine privative de liberté de 20 jours, ainsi qu'à une amende de CHF600.-.

L'expertisé exprime avoir été condamné par le passé « pour avoir fait des graffitis, avoir consommé du THC, avoir volé de l'alcool dans des caves, avoir insulté la police également ». Il a, en sus, déjà rencontré des difficultés de violence à l'encontre d'une ancienne petite amie, « celle avec laquelle il avait décidé d'arrêter de boire pendant six mois, Manon ». Il reconnait les faits comme « possibles », sans en avoir de souvenirs prégnants (lésions corporelles simples, menaces).

Anamnèse relationnelle :

Angélique et M. Baeriswyl se connaissent « depuis gamins », lui étant un ami de son frère. Ils se revoient par l'intermédiaire de Facebook et se mettent ensemble « de fil en aiguille ».

L'intéressé décrit Angélique comme « ayant un caractère bien trempé ». *« Elle buvait aussi mais pas à mon stade, deux trois bières par jour »*. Elle consommerait du cannabis également, « un joint

le soir lorsque sa petite, Keyla, qui a 11 ans, est au lit ». Son père biologique « s'en foutrait d'elle ». Celui-ci aurait refait sa vie au Brésil et aurait trois autres enfants. Il ajoute qu'Angélique a « les pieds sur terre quand même », « qu'elle est gentille, qu'elle adore l'histoire, qu'elle dessine beaucoup, que tous deux ont de nombreux points communs ». *« On dessine ensemble, on fait des musées. On s'entend super bien ».* Tous deux partageraient « des discussions intéressantes ». Elle est « ouverte d'esprit, elle aime la nature et elle n'a pas peur de se salir les mains ». Elle est « une bonne mère, super chou avec sa fille ». En termes de défauts, M. Baeriswyl évoque « qu'elle peut être super chiante, têtue, qu'elle ne lâche rien, qu'elle peut faire la tête pendant deux jours même si elle a tort ». M. Baeriswyl ajoute que « Keyla l'appelle papa, qu'elle lui écrit, que tous deux s'aiment et qu'il continue également à avoir des contacts avec Angélique ». Elle serait venue le voir en visite. Le couple se serait remis ensemble entre le dépôt de plainte et l'incarcération du concerné. La séparation aurait duré deux mois. L'expertisé ajoute que tous deux avaient le projet de vivre ensemble et « qu'il a tout foutu en l'air » puisqu'il se retrouve en procédure pénale actuellement.

L'alcool aurait déjà joué un rôle dans « des bagarres », *« mais pas comme ça ». « On se foutait des baignes, on se lâche quand la petite est pas là, une baffe, on se pousse. Faut pas croire, mais j'ai aussi des coquards, des dents qui bougent ».*

M. Baeriswyl aurait vécu plusieurs relations. Il y a « quatre, cinq ans, avec Océane », « une fille connue de la zone à Lausanne ». *« Elle squattait chez moi. Elle voulait jamais partir. On en est venus aux mains plusieurs fois ».* L'expertisé évoque, par ailleurs, qu'il doit se rendre à Lausanne pour un jugement ce concernant, en date du 28 octobre 2021. *« Peut-être elle m'aimait, mais moi pas. C'était plus pour l'aider car elle était dans la merde. Elle buvait pas mal. Elle a pas tous les câbles qui se touchent. Elle a porté plainte. Maintenant elle sort avec un pote à moi. Elle s'agrippait à la porte. J'en ai perdu mon appartement. Elle voulait pas sortir. Mes potes hallucinaient ».*

L'intéressé nous parle également de « Manon ». Les faits survenus en 2014 et décrits dans les antécédents délictueux la concerneraient. Il l'aurait connue par l'intermédiaire du frère de cette dernière, faisant « de la voile avec lui » à cette époque. Il ajoute « l'avoir aimée mais que c'était compliqué car elle fumait de l'héroïne ». Tous deux se seraient quitté « plusieurs fois ». Elle serait par la suite partie vivre à Vevey et aurait fini par se suicider avec de la méthadone ». *« Elle était super chou mais voilà. Sa famille l'a délaissée. Mais oui, je l'aimais. Ça a duré un an et demi avec les ruptures ».*

Il aurait également vécu un lien affectif avec une certaine Nadia, « de presque trois ans, entre ses vingt et ses vingt-trois ans ». Nadia avait une petite fille. Le couple se serait séparé « à cause du père de celle-ci, que Nadia revoyait ». Les parents se seraient finalement remis ensemble. M. Baeriswyl dit avoir « difficilement vécu cela, ayant été déçu ». Il n'y aurait jamais eu de violence entre eux deux.

D'autres relations de courte durée sont évoquées, « des copines comme ça », durant quelques jours à mois, sans présence de violence éventuelles.

Antécédents médico-psychiatriques :

L'expertisé dit avoir vu un psychologue vers ses 13-14 ans, au vu des problèmes qu'il rencontrait à l'école. Il évoque avoir été « agité en petite groupe d'élèves », que tous « jouaient au caïd, et trainaient avec les plus grands », il « séchait et fumait déjà ». Il était « perturbateur, bougeait et parlait ». Il aurait eu un traitement de Ritaline pendant deux ans, dès ses 12 ans environ. Il n'aurait été au bénéfice d'aucun autre suivi ou traitement depuis lors. Il aurait arrêté la Ritaline de son propre chef. Il n'aurait pas ressenti de différence avec ou sans traitement. *« Je me concentrais pas plus que ça ».*

Il aurait été hospitalisé deux jours suite aux faits qui l'occupent pénalement aujourd'hui, aux alentours « de novembre ou décembre 2020 », avec un taux d'alcoolémie de « 5.6 pour milles ». Il évoque qu'il aurait sans doute pu mourir plusieurs fois au vu de la quantité de ses consommations d'alcool. Il serait sorti de l'hôpital suite à ces deux jours, « n'étant pas motivé, à ce moment-là, à régler tous ses problèmes ».

M. Baeriswyl affirme avoir fait une cure de désintoxication à l'Esterelle, à Lausanne, « au tout début de sa relation affective avec Angélique », « il y a trois ans et deux mois », ayant souhaité « arrêter cette vie de débauche ». *« J'en avais marre, j'avais envie d'arrêter de boire ».* L'intéressé évoque également la raison de la présence de la fille de sa compagne comme motivation à l'arrêt de ses consommations. Des problèmes de cirrhose seraient à attendre dès lors qu'il ne se prend pas en mains. Le séjour en mode volontaire se serait bien passé. Néanmoins, l'intéressé évoque « qu'il ne voyait que peu, voire plus, son amie ». *« On se voyait plus, c'était pas facile. On s'est dit que c'était bon pis non ».* Il finira par partir de son plein gré pour rejoindre sa compagne, tous deux souhaitant être ensemble. *« C'est remonté très vite. Quand je suis parti, ils* (intervenants) *ne comprenaient pas. Ils m'ont dit que c'était dommage ».* Bien qu'il rechute petit à petit, il ne demande pas d'aide, « lui et sa compagne souhaitant être ensemble ». De manière générale, M. Baeriswyl ajoute que son séjour dans l'institution c'est « super bien passé », « ayant passé des années sans être sobre ». Il aurait alors « remarqué qu'il pouvait faire plein de choses, s'amuser, être bien sans être alcoolisé et qu'il en s'en rendait plus compte ». Le point négatif de l'Esterelle, selon l'expertisé, est le fait « qu'il s'emmerde la journée », estimant que la mise en place d'une activité professionnelle est de toute importance pour structurer ses journées.

La compagne actuelle de l'expertisé lui aurait proposé de faire une thérapie de couple, de par le fait que le leur lien était « un peu sport », qu'il est « jaloux », « mais lui ne voulait pas ». *« J'aurais dû y aller ». « On en a beaucoup parlé. On a laissé traîner. Elle était vraiment pour ».* Son amie suivant

une thérapie individuelle à ce moment-là lui aurait fait par des bénéfices qu'elle en retirait. *« Mais on l'a jamais fait ».*

L'expertisé ajoute voir vu, à la prison centrale, Mme Barilier, infirmière en psychiatrie, et ce à quelques reprises (4-5 fois). Le suivi aurait débuté il y a environ deux mois et demi selon ses propos.

Hétéro-anamnèse

Résumé de l'entretien téléphonique avec la compagne de l'expertisé, Mme Repond, en date du 06.09.2021 (téléphone effectué à la demande de cette dernière):

Mme Repond nous évoque « beaucoup aimer son compagnon et être têtue aussi ». « Elle a vachement peur qu'il prenne 5 ans ». Selon ses propos, elle estime important qu'il puisse intégrer une institution pour soigner sa dépendance ». Elle ajoute que le soir des faits « elle avait aussi bu », puis « que sa fille l'adore trop, qu'elle le considère comme son père, que toutes deux seraient allées le voir en prison, qu'elles lui envoient des photos et qu'elles lui évoquent leur amour ». *« S'il boit pas il est impeccable. Il est ouvert* (d'esprit) *».*

Mme Repond se montre consciente de l'importance pour son conjoint de bénéficier d'un suivi au long cours, également que tous deux vivent séparément pour l'instant, qu'ils puissent rentrer chez eux si nécessaire. Elle est ouverte au suivi thérapeutique de couple également.

Observations cliniques

Status psychique selon l'AMDP[1]

M. Baeriswyl se présente en tenue hygiénico-vestimentaire correcte. Sa conscience est claire, il reste éveillé durant toute la durée des rencontres expertales. Il est orienté dans le temps, dans l'espace, en regard à sa situation et sa personne. Son attention et sa mémoire sont sans particularité. Nous observons juste quelques difficultés à situer les évènements dans le temps, spécifiquement quant à son passif judiciaire. Sa pensée est fluide, le temps de latence entre les questions et les réponses adéquates. Le focus est correctement partagé. L'expertisé évoque quelques ruminations liées à l'affaire en cours, estimant « horrible d'en être arrivé là, et avoir tout foutu en l'air à cause de sa parano (jalousie) ».

En termes de crainte et d'obsessions, l'expertisé parle de sa peur « des insectes, tous sauf la libellule et la coccinelle ». *« Ça me dégoûte ».* Il « n'aime pas vide », ce qu'il considère comme « bizarre » vu qu'il a travaillé comme charpentier notamment. *« Ça s'est amplifié avec le temps ».* Il préfèrerait, aujourd'hui, œuvré dans la menuiserie. Il n'apprécie pas non plus « la vitesse », évoque

[1] Association pour la Méthodologie et la Documentation en Psychiatrie, Hogrefe, Berne, 2006

« être capable de sortir d'un véhicule en cas de vitesse excessive ». Il relate être obsédé par « sa santé », en raison de son alcoolisme, ainsi que par celle de ses proches, ressentant de l'angoisse à l'idée « qu'il leur arrive quelque chose ».

De manière générale, il n'y a ni délires ni troubles des perceptions. M. Baeriswyl évoque néanmoins, avant son séjour à l'Esterelle, « avoir vu des petites taches noires », symptomatique d'un début de « Delirium tremens » d'après ce qu'on lui avait expliqué. *« J'étais chez moi, j'essayais de pas boire le matin. J'ai fait une crise d'épilepsie. Je suis tombé. Je me souviens de rien. Une amie était là, heureusement ». « Le manque d'alcool c'est pas facile ».* Il n'y a pas de troubles du moi au sens de l'AMDP.

En regard aux troubles affectifs, l'expertisé estime ressentir une palette émotionnelle variée. Il n'y a pas d'anesthésie affective éprouvée comme observée. Il n'y a pas de perte d'espoir. M. Baeriswyl précise néanmoins « être mal d'en être arrivé là, voyant le mal qu'il fait à tout le monde ». *« Y a pas que moi qui souffre dans cette histoire ».* Son humeur est décrite comme « déprimée depuis qu'il est arrivé en prison ». Il ressasse « plein de trucs, étant enfermé toute la journée dans une pièce à regarder la télévision ». Il repense donc « à son parcours, à ses consommations d'alcool, aux bons moments de sa vie, comme aux mauvais, et se remet beaucoup en question ». Il ajoute ressentir parfois de l'anxiété psychique, se manifestant sous forme d'attaque de panique. L'expertisé affirme ne pas savoir si elles sont dues au manque d'alcool ou non, et en ressentir assez fréquemment, spécifiquement « le matin », sans savoir à quoi sont dues ses angoisses. Cela lui serait arrivé depuis son séjour carcéral « une ou deux fois », « mais pas aussi fort que dehors ». Il précise ne pas avoir eu besoin de prendre des anxiolytiques néanmoins. Il ne se sent pas irritable, « à moins que quelqu'un l'agace », ne ressent pas d'euphorie non plus, ni de nervosité.

Nous n'observons pas de troubles du dynamisme ou de la psychomotricité au sens de l'AMDP.

Au niveau somatique, l'intéressé évoque le risque de cirrhose dès lors qu'il continue à boire de l'alcool, ainsi qu'une allergie à la pénicilline et au pollen. Il souffre de problèmes de sommeil depuis plus de dix ans, « se réveillant beaucoup la nuit puis ayant du mal à se rendormir ». Il aurait reçu par le passé, « du Trittico » en réserve, ce qui l'aurait aidé « certains soirs ». En l'état, il prendrait « des vitamines » tous les jours en raison de sa problématique d'alcool.

M. Baeriswyl se décrit comme une personne « optimiste, qui partage, sociable, aventurière ». Il ajoute également être « jaloux, impatient, naïf (pouvant vite croire ce qu'on lui dit), influençable, à savoir qu'il suit le mouvement, et alcoolique ». L'autre le percevrait comme « gentil » et comme « pouvant être chiant de temps en temps, insistant », à savoir que lorsqu'on lui dit quelque chose, il aime bien que les actes suivent. En termes d'estime de lui-même, M. Baeriswyl évoque un 6-7/10.

Elle augmentera « le jour où il sera stable au niveau de l'alcool, qu'il aura des journées structurées, un job, une famille, une vie normale ».

La jalousie qu'il ressent « a posé beaucoup de problèmes », dès lors « le sujet est plutôt évité » dans les conversations avec son amie. L'intéressé précise « qu'un peu de jalousie c'est normal ». Il n'explique pas le fait qu'elle soit excessive le concernant. S'il en comprenait la raison, « ça aurait pu lui éviter plein de choses ». M. Baeriswyl relate que sa compagne a « un cercle d'amis composé quasi uniquement d'hommes, dont certains peuvent se montrer collants », spécifiquement « des anciennes relations affectives ». Il ne conçoit pas que cela soit normal qu'un ancien compagnon « sonne à minuit le soir ». Selon sa conception, il connait « comment les hommes fonctionnent, puisqu'en étant un ». Il conçoit que la base d'un lien affectif soit la confiance. Par moment « la jalousie prenait beaucoup de place ». *« Quand on en parlait, on sortait les vieux dossiers. Elle me disait : je te prouve tout le temps que je t'aime. Ses anciens amis sont toujours à la charge. Elle disait d'arrêter de l'appeler mais certains s'en foutaient ».* Lorsque sa compagne sortait sans lui, il gérait plus ou moins bien, « cela dépendait de qui elle rencontrait ». Jamais ils n'auraient fouillé le téléphone de l'un ou de l'autre, par principe, « et parfois par peur » en ce qui concerne l'expertisé. Il ajoute « que la jalousie a mis en péril la plupart de ses relations, qu'il en a clairement marre, qu'il aimerait bien ne plus avoir ses pensées mais que c'est plus fort que lui ». Il ajoute avoir toujours été fidèle lorsqu'il est en couple. L'alcool « amplifierait sa jalousie », sobre il estime son comportement « plus gérable ». La jalousie « ne le rend pas bien intérieurement », est considérée comme inadéquate « autant pour l'autre que pour lui ». Le fait d'avoir été « trompé par le passé ne l'aurait pas plus marqué que cela ». Il ne sait pas pourquoi sa jalousie « s'est manifestée jeune adulte, vers 22-23 ans ».

Diagnostics selon la CIM-10[2]

Au moment des faits :

F10.25 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool, syndrome de dépendance, utilisation continue

Et actuellement :

F10.21 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool, syndrome de dépendance, actuellement abstinent en milieu protégé (à noter toutefois une consommation en prison).

[2] Classification internationale des maladies (10ème révision, 2000). OMS: Masson.

Discussion et conclusions

M. Baeriswyl semble avoir grandi dans un cadre familial carencé en limites et cadre posés par les figures parentales. Bien qu'évoquant avoir reçu de l'amour, il précise s'être senti livré à lui-même. En grandissant, l'expertisé s'affilie à des personnes consommatrices de cannabis, puis d'alcool. Son environnement est construit autour des consommations, ces dernières deviennent usuelles, une habitude.

Au vu du parcours de l'intéressé, nous diagnostiquons des troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool, actuellement abstinent en milieu protégé. À noter toutefois que M. Baeriswyl a consommé de l'éthanol au sein de la prison centrale. *« C'était pas bien. On a essayé à trois dans la cellule. Un a mal fini. À l'hôpital. »* Il convient de spécifier néanmoins que cela aurait eu lieu à une reprise uniquement. Hormis cet incartade, l'expertisé ne boit plus depuis son arrivée en détention. Il se sent aujourd'hui mieux physiquement et ressent plus de clarté intellectuelle et cognitive. Il évoque, par ailleurs, se remettre en question quant aux faits qui lui sont reprochés et souhaiter une autre vie, exempte de consommations.

L'alcool est un réel problème chez M. Baeriswyl, celui-ci buvant depuis de nombreuses années et en grande quantité. Il est hautement probable que ladite substance désinhibe son comportement et joue un rôle prépondérant dans ses passages à l'acte violent. D'après les informations dont nous disposons, les faits de violence, spécifiquement à l'intérieur du lien conjugal, sont subséquents à la dépendance à l'alcool développée par l'expertisé. Les premiers délits de cet ordre ont eu lieu en 2012. L'intéressé était alors âgé de 24 ans. Cela concorde avec ses propos, selon lesquels il aurait chuté dans l'alcoolisme entre ses 22 et ses 25 ans.

De manière générale, l'impact de l'alcool touche à divers domaines de sa vie, que ce soit au niveau professionnel, M. Baeriswyl ne travaillant plus depuis deux ans et ayant, par le passé, arrêté son activité professionnelle de par l'impact de cette substance sur son quotidien. Il passe beaucoup de temps avec des pairs consommateurs également. Bien qu'ayant réussi à diminuer l'abus d'alcool durant plusieurs mois alors qu'il rencontre sa compagne il y a plus de trois ans, il rechute graduellement. Le syndrome de dépendance s'explique par un ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques, dans lesquels l'utilisation de l'alcool entraîne un désinvestissement progressif des activités. La caractéristique principale du syndrome de dépendance est un désir puissant, parfois compulsif, de boire. Il tend à se réinstaller beaucoup plus rapidement qu'initialement après une période d'abstinence. Est constaté que M. Baeriswyl fait montre de difficultés à contrôler l'utilisation de la substance. Il évoque également un syndrome de sevrage physiologique lors de la diminution ou de l'arrêt de l'alcool. *« En manque d'alcool, vous êtes pas bien, je vous garantis. »* Dès lors, cet état inconfortable le propulse dans une nouvelle consommation. Un abandon progressif d'autres sources de plaisir et d'intérêt au profit de la

substance psycho active est manifeste. En sus, l'intéressé poursuit ses consommations malgré la survenue de conséquences nocives, telles que la haute probabilité d'une cirrhose hépatique à venir en cas du maintien de la dépendance actuelle.

La jalousie que ressent l'expertisé joue un rôle dans l'émergence d'attitudes violentes à l'égard de sa compagne, en témoigne le fait qu'il trouvait son haut trop transparent notamment. L'association entre une jalousie mal gérée, et une consommation excessive d'alcool est un facteur déterminant dans le passage à l'acte. L'intéressé ne jugule donc plus correctement son attitude.

Il reconnait Angélique, sa compagne, comme victime de la présente affaire, tout comme de manière indirecte la fille de celle-ci. Il fait montre de regrets paraissant sincères. Il conçoit que malgré l'amour que tous deux partagent, leur lien est de nature tumultueuse et intense. Il se dit très attaché à la petite également. Et bien que faisant attention de ne pas boire en sa présence, son addiction reste un réel problème. Il ne souhaite pas continuer ainsi.

Responsabilité

M. Baeriswyl est tout à fait à même d'apprécier l'illicéité d'un acte. En témoigne sa conscience actuelle des faits pour lesquels il est poursuivi en justice. Quant à sa capacité à se déterminer d'après sa prime appréciation, nous l'estimons à moyennement diminuée au vu du syndrome de dépendance à l'alcool dont il souffre. Il est probable que sans substance psychoactive les réactions de l'expertisé, à savoir son impulsivité notamment, auraient été moins prégnantes.

Récidive

La violence conjugale est influencée par des facteurs relationnels, communautaires et sociétaux. L'intéressé évoque divers facteurs pouvant le protéger d'une récidive violente. Tout d'abord, il se montre conscient de l'impact de l'alcool sur son comportement général. Dès lors, l'arrêt total des consommations est évoqué comme pouvant le maintenir dans une attitude correspondant aux normes sociétales légales. L'intéressé ne croit pas aux consommations contrôlées, en ce qui le concerne tout du moins. En sus, il ajoute que les pairs qu'il fréquente sont eux aussi une source négative, puisque d'une part favorisant la consommation d'alcool et par effet adjoint, l'émission d'éventuelle violence dans le lien conjugal. Les voir le fragiliserait, comme s'entourer de personnes prosociales pourrait le protéger dans une certaine mesure. Il se dit conscient de la pertinence, dans sa situation, de changer de fréquentations. Une occupation professionnelle est perçue comme positif et hautement nécessaire et lui permettrait de « rencontrer de nouvelles personnes ». *« Si je reste toute la journée à rien faire ça va pas ».* Dès lors avoir une activité structurée serait à fortiori positif, selon lui, pour l'aider à maintenir un mode de vie exempte d'alcool comme d'infractions de nature violente. L'expertisé, en sus du travail, évoque l'importance « d'avoir son endroit pour l'instant, son appartement, son point de chute », le temps qu'il se remette en forme, et ce, « en dehors de

Lausanne où se trouve tous ses amis et connaissances ». Dès lors « que ça va vraiment bien, il estime pouvoir essayer d'habiter avec Angélique ». Pour l'instant, chacun son chez soi lui paraît plus adapté, « mieux pour les deux, comme ça s'ils devaient s'engueuler, il pourrait rentrer chez lui ». *« On peut être heureux comme ça »*. Pour terminer, M. Baeriswyl estime que son état de santé est un élément jouant un rôle dans son envie de maintenir son abstinence, « ayant 33 ans et étant arrivé en prison avec un fort mal de foie ».

Un facteur pouvant le fragiliser et le propulser dans une consommation est le fait « qu'il n'arrive pas à dire non », sachant que cette substance psychoactive est facilement présente tant au niveau privé que social. Les autres facteurs déstabilisateurs émis sont constitués de l'opposé des éléments pouvant le protéger.

De manière générale, l'alcoolisation aiguë favorise l'illusion du contrôle exécutif associée à des altérations de la cognition morale nécessaire pour un passage à l'acte agressif. Il altère donc les capacités d'autocontrôle, accroît la négativité, l'impulsivité, et l'agressivité. Il s'agit d'un facteur causal important dans la violence conjugale.

Notons qu'il est fréquent pour les hommes faisant montre de violence à l'encontre de leur partenaire que leur consommation d'alcool soit évoquée comme excuse à leur passage à l'acte. Bien que l'alcool désinhibe le comportement, il n'explique pas à lui seul la violence conjugale. Il est encourageant d'entendre que M. Baeriswyl évoque sa jalousie comme élément lui portant préjudice dans le lien à l'autre. Il s'agit, selon nous, d'un facteur prégnant, qui se doit d'être travaillé, notamment au travers d'une psychothérapie.

Il est probable également que les diverses consommations jalonnant son parcours de vie, que ce soit le cannabis durant de nombreuses années, comme l'alcool spécifiquement depuis ses 22-25 ans, soient une forme d'automédication, jouant un rôle dans la gestion du stress ou d'angoisses sous-jacentes.

De manière générale, nous observons également une forme de banalisation de la violence dans le couple, l'intéressé exprimant que lui et son amie se « donnent des baignes mutuellement, que parfois il a les dents qui bougent ou qu'ils se poussent ». La facilité du passage à l'acte est également un élément dont il faut tenir compte dans le cas qui nous concerne, dès lors que nous tenons compte des propos tenus par l'expertisé évidemment.

La HCR-20 V3[3] permet l'évaluation du risque de récidive violente. Dans la partie « échelle historique », composée d'items statiques, à savoir immuables dans le temps, nous pouvons faire état de la présence d'antécédents de problèmes de violence, en témoigne le passif de l'expertisé

[3] C. D. Webster, K. S. Douglas, D. Eaves et S. D. Hart (1997). *HCR-20: Evaluation du risque de violence*, Burnaby : The mental health, law and policy institute, Université Simon Fraser

(condamnations antérieures en autres, pour de la violence conjugale). M. Baeriswyl évoque, en sus, avoir participé à des bagarres alors qu'il était mineur. La violence s'est manifestée dans le domaine social (école), dans le domaine privé (couple). Des antécédents de problèmes touchant à un autre comportement social se définissent par les délits autres que violents, présents dans le parcours de l'intéressé. Sont présent également des antécédents de problèmes avec les proches, le concerné, comme susmentionné, ayant déjà rencontrés des difficultés liées à de la violence avec une précédente compagne. Le parcours professionnel de M. Baeriswyl est empreint de moments de chômage. Il a, en sus, arrêté de travailler à diverses reprises en raison de ses consommations d'alcool et n'a jamais terminé son cursus scolaire obligatoire (antécédents de problèmes d'emploi). Des antécédents de problèmes de toxicomanie jalonnent ses années de vie, déjà en tant que mineur, que ce soit par le cannabis puis plus spécifiquement par l'alcool ensuite. Il n'y a pas d'antécédents de trouble mental majeur, pas d'antécédents de trouble de la personnalité, pas d'antécédents de problèmes d'expériences traumatiques au sens de la HR-20 V3, pas d'antécédents de problèmes d'attitudes violentes. Des antécédents de problèmes de réponse au traitement ou à la surveillance sont présents dans une certaine mesure, l'expertisé ayant mis à un terme à la cure de désintoxication qu'il avait entreprise sur un mode volontaire au début de sa relation avec sa compagne actuelle.

« L'échelle clinique », actuelle, fait montre de la présence de quelques difficultés d'introspection, spécifiquement en regard aux facteurs intrinsèques jouant un rôle dans son fonctionnement général pouvant être empreint de violence (telles que les facteurs explicatifs de sa jalousie par exemple). Il est encouragé à approfondir ses capacités analytiques en vue de davantage comprendre les tenants et les aboutissants de l'alcoolisme dont il souffre, comme de son attitude violente pouvant se manifester dans son lien intime. Il n'y a pas d'idéation violente, pas de symptômes d'un trouble mental majeur, pas de problèmes récents d'instabilité. Des problèmes récents de réponse au traitement ou à la surveillance sont présents dans une faible mesure, l'expertisé ayant consommé de l'éthanol à une reprise au sein des murs de la prison centrale.

« L'échelle de gestion du risque » rend manifeste les difficultés auxquelles M. Baeriswyl pourrait être soumis dans le futur. Ses projets paraissent indiqués, à savoir pouvoir séjourner dans une institution en vue de traiter son addiction à l'alcool et obtenir une aide en vue de se réinsérer professionnellement. Il cite par lui-même « les Oliviers » comme lieu répondant sans doute à ses besoins de journées structurées et de prise en charge adaptée. Des problèmes futurs de lieux de vie pourraient se manifester si l'expertisé devait se retrouver notamment dans le même appartement que sa compagne, ce qui était un projet avant son incarcération, dès lors qu'aucun suivi thérapeutique ne devait être mis en place, ou que l'expertisé devait ne pas se rendre aux probables séances qui seront agendées, qu'il devait rechuter dans une consommation d'alcool. Un suivi de couple parait tout indiqué en vue d'aider l'intéressé et sa compagne à trouver la voie d'une communication plus adaptée et saine. Des problèmes futurs de soutien personnel s'expriment par

le biais du réseau social de l'intéressé, qui se veut inadéquat et constitué de connaissances et d'amis consommateurs. Il serait pertinent, dès lors, que M. Baeriswyl développe des contacts avec des personnes ayant un impact positif sur lui et faisant montre d'un soutien adéquat dans la résolution de problèmes. Il est probable que M. Baeriswyl s'implique dans le traitement qui sera mis en place; celui-ci étant conscient de l'inadéquation de son comportement lorsqu'il consomme et faisant montre de regrets. Notons néanmoins qu'au vu de la prégnance du trouble dont il souffre aujourd'hui, des rechutes sont envisageables (problèmes futurs de réponse au traitement ou à la surveillance). Il s'agira d'un travail de longue haleine durant lequel l'expertisé aura besoin de soutien social et personnel. Face à des agents stresseurs (difficultés dans le couple, absence d'emploi notamment), le risque de rechute dans la consommation d'alcool en sera augmenté, tout comme le risque de récidive de nature violente.

À l'aune de notre analyse, nous pouvons conclure à un **risque de récidive violente moyen**. Ledit risque est corollaire à divers facteurs, à savoir la consommation d'alcool, des difficultés de communication dans le couple et l'absence de travail commun par le biais d'une thérapie, l'absence d'approfondissement de sa compréhension quant à la jalousie qu'il peut ressentir, la présence de pairs consommateurs, l'absence d'activité professionnelle ou tout du moins occupationnelle également. M. Baeriswyl a une certaine conscience de sa situation et de son fonctionnement, des faits commis et de leur gravité. Il émet des regrets paraissant sincères et souhaite pouvoir moduler son comportement. Il s'agit d'aspects favorables et encourageants pour la suite de son parcours. Le travail pour asseoir sa volonté et la mise en place d'une vie prosociale se voudra conséquent néanmoins.

Sous consommation d'alcool, le risque de récidive général touchant à la commission de délits non violents est présent, et comprend des infractions de même nature que celles commises dans le passé, retranscrite dans les antécédents pénaux de M. Baeriswyl.

Mesures

Il parait primordial que M. Baeriswyl soit soumis à un traitement addictologique. Des tests d'abstinence à l'alcool semblent avoir toute leur importance dans le cas qui nous concerne. De nombreux autres facteurs sont à moduler dans l'environnement proche et moins proche de l'expertisé, que ce soit ses fréquentations, la structuration de son quotidien, son fonctionnement dans le couple et la place que peut prendre la jalousie qu'il ressent notamment. Comme susnommé, un suivi psychothérapeutique en vue d'approfondir la compréhension qu'il a de lui-même, de davantage cerner les facteurs intrinsèques liés à ses abus de substance, paraît indiqué également. Il pourrait s'inscrire dans son suivi addictologique ou y être associé par le biais d'une psychothérapie y étant adjointe.

Nous sommes d'avis qu'un traitement institutionnel au sens de l'article 60 CP est opportun. Il semble important que cette mesure s'inscrive de prime abord dans une institution destinée aux personnes souffrant de dépendance, telle que la fondation Les Oliviers par exemple. Cela permettrait une prise en charge pluridisciplinaire et favoriserait l'aide qui est nécessaire à M. Baeriswyl pour s'insérer au niveau professionnel également. Il est vraisemblable d'envisager que s'il devait être livré à lui-même à sa sortie de prison, sans passer par une institution, il aura à faire face à pléthore de facteurs pouvant le déstabiliser, favoriser une rechute dans la consommation d'alcool et dès lors, augmenter le risque de passage à l'acte violent.

Une médication aversive à l'alcool avec l'Antabuse pourrait également être indiquée dans le cas de M. Baeriswyl.

Une thérapie de couple sur un mode volontaire, tel que cela avait été préconisé par sa compagne, s'avérerait pertinente également. Nous ne pouvons qu'encourager l'expertisé à prendre ce projet au sérieux. Elle permettrait d'examiner divers facteurs comme le comportement en matière de communication et la manière de gérer les conflits dans le couple, le degré d'épanouissement dans la relation, ou encore la jalousie ressentie au sein de leur relation affective. Notons que les comportements de jalousie, de contrôle et de domination sont corrélés positivement à la violence conjugale. Une telle approche thérapeutique pourrait aider également à contrer la banalisation apparente de l'usage de violence entre M. Baeriswyl et sa compagne.

Réponses aux questions

1. **Sur l'existence d'un trouble psychique de la personne prévenue :**

1.1 L'examen de la personne prévenue met-il en évidence un trouble psychique selon un système de classification reconnu ? Dans l'affirmative, lequel ?

Oui. Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool, syndrome de dépendance, actuellement abstinent en milieu protégé.

1.2 Quelles sont les fonctions psychiques atteintes, de quelle manière et avec quelle sévérité (incidences sur la vie quotidienne) ? Au vu de l'intensité de ses troubles psychiques, comment la personne examinée doit-elle être classée dans le groupe global des personnes atteintes d'un trouble psychique et dans le groupe de diagnostic correspondant ?

La dépendance à l'alcool dont souffre l'expertisé est d'une grave sévérité. Elle favorise l'agir de la violence et a un impact négatif sur son fonctionnement tant au niveau social, professionnel que relationnel.

2. Sur la question de l'existence d'un trouble psychique au moment/à l'époque des faits et la question de la responsabilité (article 19 alinéas 1 et 2 CP).

2.1. L'examen met-il en évidence un trouble psychique de la personne prévenue faisant partie d'un système de classification reconnu au moment/à l'époque des faits ? Dans l'affirmative, lequel ?

Oui. Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool, syndrome de dépendance, utilisation continue

2.2. Quelles sont les fonctions psychiques atteintes, de quelle manière et avec quelle sévérité (incidences sur la vie quotidienne) ? Au vu de l'intensité de ses troubles psychiques, comment la personne examinée doit-elle être classée dans le groupe global des personnes atteintes d'un trouble psychique et dans le groupe de diagnostic correspondant ?

Cf. réponse à la question 1.2.

2.3. Au moment des faits reprochés, les atteintes aux fonctions psychiques de la personne prévenue étaient-elles de nature à la priver de sa faculté d'apprécier le caractère illicite de ses actes ou de se déterminer d'après cette appréciation (art. 19, al. 1 CP) ? Comment motivez-vous votre appréciation ?

Non.

2.4. Au moment des faits reprochés, les atteintes aux fonctions psychiques de la personne prévenue étaient-elles de nature à la priver dans une large mesure de sa faculté d'apprécier le caractère illicite de ses actes ou de se déterminer d'après cette appréciation (art. 19, al. 2 CP) ? Comment motivez-vous votre appréciation ?

La capacité à apprécier l'illicéité d'un acte est entière. La capacité de M. Baeriswyl à se déterminer d'après sa prime appréciation est touchée. En effet, la consommation chronique d'alcool de l'expertisé atteint ses fonctions psychiques, à savoir le contrôle exécutif, tel que décrit *supra*.

2.5. Dans le cas d'une atteinte importante au sens du ch.2.4., de quelle intensité estimez-vous cette atteinte (légère, moyenne ou grave) ? Comment motivez-vous votre appréciation ?

Nous estimons que l'atteinte décrite en point 2.4 est moyenne.

3. Sur la probabilité d'une récidive

3.1. Quels facteurs de risque de récidive statistiques pertinents de la personne examinée présente-elle ? Comment doit-on classer la personne examinée de manière générale par rapport à l'auteur moyen d'une catégorie de délit comparable ?

Les facteurs de risque englobent la consommation d'alcool, en lien avec la fréquentation de pairs déviants, ainsi que la jalousie que l'expertisé ressent, exacerbée lors de l'usage d'alcool. L'oisiveté, à savoir l'absence de journées structurées par un travail, est également un facteur défavorable. Il est intéressant de constater, selon les informations dont nous disposons, que les problèmes de violence à l'intérieur du lien affectif se sont manifestés suite au développement d'une dépendance à l'alcool. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'un facteur incontournable dans la commission des délits de nature violente.

3.2 Quels facteurs de risque de récidive individuels et cliniques la personne prévenue présente-elle ?

Les facteurs de risque individuels englobent la jalousie de M. Baeriswyl, sa compréhension des raisons y étant inhérentes étant encore carencée. La comprendre lui permettrait sans doute de davantage la juguler. La consommation d'alcool constitue un risque individuel et clinique important.

3.3 A quel genre d'infraction peut-on s'attendre à l'avenir et quelle est la probabilité que la personne prévenue en commette ?
Est-ce que ce risque est à mettre en relation avec un grave trouble psychique chronique ou récurrent ou avec les caractéristiques de la personnalité du prévenu, ou les circonstances dans lesquelles il a commis l'infraction, ou avec son vécu ?

Le risque de récidive violente est moyen. Il touche aux lésions corporelles, aux insultes et aux menaces notamment. Ledit risque est à mettre en lien avec la dépendance à l'alcool dont souffre l'expertisé dans une large mesure. Le risque de réitération d'actes de nature non violente est également présent. Il comprend des infractions de même nature que celles commises dans son passif.

3.4. Quelle est la fiabilité (évidence scientifique) de cette appréciation ?

Le risque de récidive est évalué à l'aide de la HCR-20 V3, échelle dont la validité scientifique est largement établie. L'appréciation finale prend également en considération notre évaluation clinique.

4240

4. Sur les mesures de droit pénal (art. 59 à 61, 63 et 64 CP)

4.1. Le trouble psychique constaté au moment des faits est-il toujours présent ? Existe-t-il une relation entre ce trouble psychique et les faits poursuivis ?

Oui il existe un lien entre le trouble dont souffre l'intéressé et les faits poursuivis.

4.2. Existe-t-il un traitement pour le trouble psychique mentionné plus haut ? Ce traitement est-il susceptible de diminuer le risque de nouvelle infraction ? Si oui de quelle nature serait ce traitement ?

Un suivi addictologique est fortement indiqué, associé à une psychothérapie. Un suivi de couple paraît également avoir tout son sens dans le cas qui nous concerne. Un traitement médicamenteux par Antabuse parait également indiqué.

4.3. Le prévenu est-il prêt à se soumettre à ce traitement ? Un tel traitement ordonné contre la volonté du prévenu aurait-il néanmoins des chances de pouvoir être mis en œuvre ?

M. Baeriswyl est prêt à se soumettre à un suivi addictologique. Il ne perçoit pas encore les bénéfices qu'il pourrait retirer d'un suivi associé favorisant un travail introspectif, psychothérapeutique. Il est ouvert également à un suivi de couple avec sa compagne, comme à un séjour en institution de longue haleine si besoin.

4.4. Une mesure thérapeutique institutionnelle au sens des articles 59 ou 60 CP, un traitement ambulatoire au sens de l'article 63 CP ou plusieurs mesures au sens de l'article 56a CP sont-ils opportuns ? Est-ce qu'un traitement résidentiel est indispensable pour diminuer le risque de nouvelles infractions ou un traitement ambulatoire est-il suffisant ? Quelles possibilités pratiques existent-elles pour mener à bien cette mesure ?

Un traitement addictologique au sens de l'article 60 CP paraît indiqué. Il devrait débuter dans une institution pour les personnes souffrant de toxicomanie.

4.5. Est-ce que ce type de traitement peut être mis en œuvre pendant ou après l'exécution de la peine ?

Ce traitement n'est pas compatible avec une peine privative de liberté.

4.6. Questions lorsque le prévenu était âgé de moins de 25 ans au moment des faits :

4.6.1 Le prévenu souffre-t-il de graves troubles du développement de la personnalité ?

Tombe.

4.6.2 Existe-t-il un lien entre les faits et ces graves troubles du développement de la personnalité ?

Tombe.

4.6.3 Une mesure de placement dans un établissement pour jeunes adultes au sens de l'article 61 CP peut-elle limiter le risque de commission de nouvelles infractions ? Le prévenu est-il prêt à se soumettre à un placement ? Un placement ordonné contre la volonté du prévenu aurait-il néanmoins des chances de succès ? une mesure au sens des articles 59-60 et 63 CP est-elle également indiquée à titre complémentaire ?

Tombe.

5. Internement (art. 64 al. 1 CP)

L'expertisé est prévenu notamment de mise en danger de la vie d'autrui et de lésions corporelles graves, soit des infractions susceptibles de justifier un internement au sens de l'article 64 al. 1 CP

5.1 En raison des caractéristiques de la personnalité de l'auteur, des circonstances dans lesquelles il a commis l'infraction et de son vécu, est-il sérieusement à craindre qu'il ne commette d'autres infractions du même genre ?

Tombe.

5.2 En raison d'un grave trouble mental chronique ou récurrent en relation avec l'infraction, est-il sérieusement à craindre que l'auteur ne commette d'autres infractions du même genre et que la mesure prévue à l'art. 59 CP semble vouée à l'échec ?

Tombe.

5.3 Une mesure d'internement au sens de 5.1 ou de 5.2 est-elle nécessaire ou au contraire une peine seule est-elle de nature à écarter le danger de commission de nouvelles infractions du même genre ?

Tombe.

5.4 Une telle mesure peut-elle être exécutée ?

Tombe.

4242

6. Avez-vous d'autres remarques à formuler ?

Aucune.

En espérant avoir ainsi répondu à votre demande et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Dr Rigobert Hervais Kamdem
Médecin adjoint

Johanne-Aude Bruderer
Psychologue FSP criminologue

Annexe : Dossier pénal en retour.

PS : La note d'honoraire suivra.